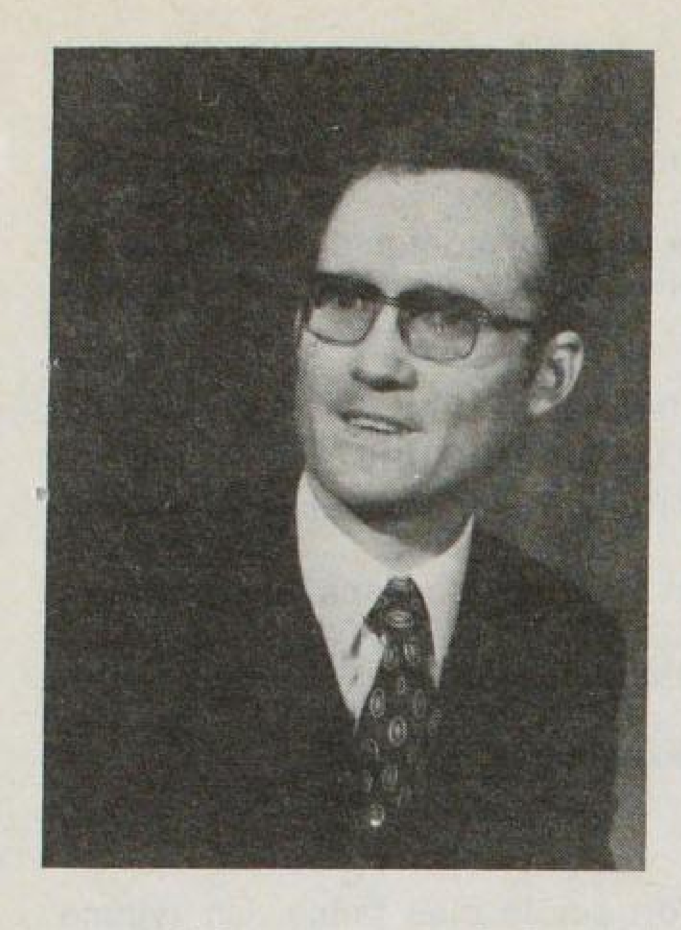
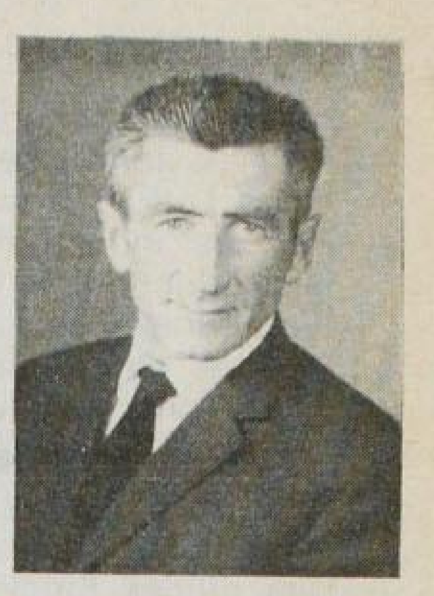


Élections Législatives de Mars 1973
1re Circonscription d'I.-&-V. Rennes-Nord

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Edmond HERVÉ

Assistant à la Faculté de Droit



Henri DAUCÉ
Suppléant
Agriculteur à Romillé

Madame, Monsieur,

Les citoyennes et les citoyens de la 1re circonscription d'Ille-et-Vilaine peuvent se donner un nouveau député : militant du Parti Socialiste, je sollicite les suffrages de tous ceux qui, le 4 mars dernier, ont fait un choix de gauche. J'en appelle à toutes celles et à tous ceux qui, profondément respectueux de la démocratie et de la liberté, **veulent un véritable changement ou qui se sont abstenus au premier tour.**

Chaque fois qu'un changement fondamental s'est fait, il a toujours été provoqué par des rencontres et non par des exclusions. 1936 fut une rencontre exceptionnelle dont l'acquis demeure ; la Résistance procède d'un esprit identique (il y avait « ceux qui croyaient et ceux qui ne croyaient pas »). A la Libération, Socialistes, Communistes et Chrétiens du M.R.P. se rassemblèrent pour reconstruire la France. L'esprit européen puise lui aussi son énergie dans l'union. Le Parti Socialiste, le Parti Communiste Français et les Radicaux de gauche se sont unis en 1972 pour proposer au peuple un programme commun de gouvernement. Celui-ci s'adresse à celles et ceux qui veulent :

FAIRE DISPARAITRE LE POUVOIR DE L'ARGENT

FAIRE RESPECTER LA LOI DU PEUPLE !

Nous voulons CHANGER LA VIE parce que nous croyons à la LIBERTÉ...

DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE, LA LIBERTÉ N'EXISTE PAS !

■ LA LIBERTÉ DU TRAVAILLEUR DANS L'ENTREPRISE N'EXISTE PAS.

Dans l'entreprise, c'est celui qui détient le capital qui décide seul. Les travailleurs n'y sont pas chez eux. Tout ce qu'ils produisent devient la propriété de l'employeur, y compris même leurs inventions. C'est l'employeur qui décide seul de créer l'entreprise, de l'implanter là où il veut, de lui donner l'activité et les conditions qu'il désire. Or, dans cette immense majorité des cas, cet employeur reçoit de confortables subventions de l'Etat. C'est l'employeur qui décide seul de maintenir ou non son entreprise, de répartir les horaires, de fixer les règles de sécurité... Il existe une législation sociale, mais le pouvoir actuel se refuse les moyens de l'appliquer : en Ille-et-Vilaine, au 31-12-1971, il y avait 10 310 établissements pour 128 541 salariés, mais la Direction Départementale du travail ne disposait que de deux inspecteurs et trois contrôleurs.

Alors que le régime invoque la participation et cite souvent l'ordonnance de 1967, il faut savoir qu'elle ne concerne que 3 millions de salariés sur 19 millions. En 68 et 69, ces salariés ont touché en moyenne 353 F d'action. Dérisoire. De plus, par le biais des aménagements fiscaux, ce sont les contribuables qui financent en réalité la participation.

Le programme commun que nous défendons vous propose de CHANGER LA VIE dans l'Entreprise.

— Aucune décision de la direction relative à l'embauche, au licenciement, à l'affectation aux postes de travail, aux mutations, à la classification des travailleurs, à la détermination des cadences... ne pourra recevoir immédiatement application sans entente entre les parties concernées.

— Une planification et un aménagement du territoire démocratiques permettront au peuple de prendre en main l'activité économique et l'organisation de l'espace.

— Les nationalisations de certaines grandes entreprises constitueront un instrument efficace au service de la Nation.

A l'initiative autoritaire et capitaliste, nous préférons l'initiative collective et généreuse.

■ LA LIBERTÉ DU PAYSAN N'EXISTE PAS !

La paysannerie est emprisonnée de trois façons :

— Par ses fournisseurs : elle dépend des industries des engrais, des grandes entreprises de machines agricoles.

— Par les industriels agricoles et alimentaires qui jouent de plus en plus un rôle moteur d'orientation de la production. A l'orientation publique et collective s'en substitue une privée, sur laquelle le petit paysan n'a acune prise.

— Par les entreprises commerciales qui distribuent les produits agricoles.

De plus en plus intégré, le paysan n'arrive plus à obtenir un revenu familial décent.

Le programme commun vous propose de CHANGER LA VIE DANS L'AGRICULTURE.

— Une planification démocratiquement élaborée, définira au niveau régional le développement et la modernisation de l'agriculture, sa place dans l'économie.

— Des offices fonciers cantonaux et départementaux, gérés majoritairement par des paysans élus, contrôleront la vente et la location de la terre.

— La coopération, liée à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, sera aidée, développée et démocratisée.

— Une nouvelle politique des prix garantira la progression du revenu des exploitants agricoles.

■ LA LIBERTÉ DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN N'EXISTE PAS !

Le « libéralisme économique » actuel aboutit à la victoire du plus fort sur le plus faible. Un rythme d'imposition injuste, des allocations de primes et de subventions profitent spécialement aux grandes sociétés. Une complicité s'installe entre grossistes et super ou hyper marchés. En 1966, on comptait en Bretagne 46 578 petits commerces. Il n'y en a plus, en 1971, que 40 976. Durant la même période, dans notre région, les supermarchés sont passés de 66 à 103.

Le programme commun vous propose de CHANGER LA VIE DE L'ARTISAN ET DU COMMERÇANT !

— Commerçants et artisans doivent jouer un rôle éminent dans l'organisation de la vie de quartier, de la cité, par les rapports personnels qu'ils contribuent à nouer, les services et les conseils qu'ils apportent. Ils constituent un élément capital de la qualité de la vie.

— La fiscalité doit être réformée (réforme de la patente, allègement de la T.V.A. au stade du détail, établissement de forfaits sur la base de monographies professionnelles élaborées démocratiquement...).

— Alignement du régime de prévoyance sociale sur le régime général de sécurité sociale, pension minimale indexée sur le S.M.I.C., comme pour tous les autres travailleurs.

— Encouragement à la modernisation (primes et prêts à long terme), au regroupement, à la création de coopératives d'achat ; participation des commerçants à la programmation des opérations d'urbanisme commercial...

— La propriété et la gestion de certaines grandes surfaces de vente pourront être transférées aux commerçants.

■ LA LIBERTÉ DE LA FAMILLE N'EXISTE PAS !

Il existe entre les familles des inégalités condamnables : 30 % d'ouvriers gagnent moins de 1 250 F par mois ; 2 000 000 de personnes gagnent un million par mois, mais 2 000 000 de personnes âgées reçoivent 250 F par mois. Quelle est alors la liberté dans une telle situation ? Quelle est la liberté d'une famille modeste qui ne peut disposer des équipements collectifs nécessaires ? Quelle est la liberté d'un enfant du peuple qui ne trouve pas sa place dans une crèche ?, qui sait, dès sa naissance, qu'il a vingt fois moins de chances d'aller à l'Université que le fils de cadre ? Quelle est la liberté d'un malade devant un service hospitalier délaissé par l'Etat ? Quelle est la liberté de la femme et de l'homme à qui on refuse une information réelle sur la contraception ?

Le programme commun vous propose de CHANGER LA VIE DE LA FAMILLE !

— Par l'amélioration des conditions matérielles et financières (pas de salaires inférieurs à 100 000 anciens francs par mois), par l'institution d'un salaire maternel, par un nouveau régime de sécurité sociale.

— Par un abaissement de l'âge du droit à la retraite.

— Par une véritable réforme fiscale.

— Par la création d'un grand service public de l'Education Nationale et de la Santé.

— Par une véritable égalité entre l'homme et la femme.

Le programme commun vous propose de CHANGER LA VIE PAR LA LIBERTÉ SYNDICALE, POLITIQUE, COMMUNALE ET REGIONALE !

Oui, un tel changement est possible, le Parti Socialiste et la Gauche toute entière en ont la volonté

Parce que vous croyez à la Démocratie et au Bonheur de tous, faites une nouvelle fois confiance à :

Edmond HERVÉ

Candidat du PARTI SOCIALISTE
et de la GAUCHE UNIE

et à **Henri DAUCÉ** Suppléant

Vu, le Suppléant : Henri DAUCÉ, le Candidat : Edmond HERVÉ

IMP. RIGAULT - RENNES